



MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

# TROPHÉE SPORT AVENTURE

26<sup>ème</sup> édition - du 26 au 30 juin 2023

Une manifestation nationale de la protection judiciaire de la jeunesse



# Sommaire

## 01 | Le Trophée Sport Aventure, un challenge sportif au cœur du parc national des Ecrins dans les Hautes-Alpes (05)

Les objectifs et la philosophie du Trophée Sport Aventure (TSA)

Mobiliser la pratique sportive au service du parcours d’insertion des mineurs

Favoriser la rencontre entre jeunes en difficulté et membres des forces de l’ordre et des armées pour dépasser les clichés

Un concours de création artistique national pour imaginer l’affiche officielle

## 02 | Simon Billy, membre de l'équipe de France de ski de vitesse, vice-champion du monde en 2019, recordman du monde, « skieur le plus rapide du monde » et parrain officiel du TSA 2023 pour la troisième année consécutive

## 03 | Informations pratiques

Le lieu

Le programme

Les participantes et participants de l’édition 2023

Les partenaires

## 04 | La protection judiciaire de la jeunesse

Protéger, éduquer, insérer

Les manifestations nationales de la PJJ

Accréditations et droit à l’image des jeunes pris en charge par la PJJ

## 01 | Le Trophée Sport Aventure (TSA), un challenge sportif au cœur du parc national des Écrins

Cette année marque la 26<sup>ème</sup> édition du TSA : elle se déroule du 26 au 30 juin 2023 au cœur du parc national des Écrins dans les Hautes Alpes à Pelvoux (05).

**20** équipes, soit **60** jeunes pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse

**30** épreuves durant **5** jours en pleine nature



### [Découvrez le Trophée Sport Aventure en vidéo](#)

#### Les objectifs et la philosophie du Trophée Sport Aventure (TSA)

Le Trophée Sport Aventure est un événement du **ministère de la Justice**, organisé par la **protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)** et le **Comité Départemental du Sport en Milieu Rural 04-05**. Cette manifestation nationale est portée par la direction interrégionale de la PJJ Sud-Est et la direction territoriale PJJ Alpes Vaucluse et rassemble une soixante de jeunes pris en charge par la PJJ.

**Ce challenge sportif national réunit des adolescentes et des adolescents confiés par la PJJ sur tout le territoire français autour d'activités sportives de pleine nature** telles que le canyoning, la randonnée, la via ferrata, l'hydro speed, le paddle sur rivière, le bivouac, le « boot camp » ou encore la tyrolienne.

**Au-delà d'un simple événement sportif, le Trophée Sport Aventure s'inscrit dans un projet éducatif qui s'appuie sur l'effort physique et le rapport à la nature pour fédérer un collectif autour de valeurs essentielles et indispensables à la construction de l'individu et du citoyen : solidarité, partage, tolérance, respect de l'environnement.**

Pour les équipes éducatives qui encadrent et accompagnent ces jeunes, **l'expérience commune et forte** qu'est le TSA leur permettent d'aborder et de travailler avec les adolescents des **notions essentielles à la vie en société**. Ce partage et ces rencontres nourrissent la **relation éducative** et renforcent les **liens de confiance** entre les adultes et les jeunes.

Le classement des performances repose sur différents critères : la capacité à être solidaire, le dépassement de soi, le respect de l'environnement, le respect des autres, et les performances sportives, qui ne sont pas un critère discriminant.

*Ce challenge s'inscrit dans la cadre d'une politique ambitieuse d'inclusion par le sport, menée par la PJJ depuis de nombreuses années. Qu'il s'agisse de la construction de liens avec le personnel éducatif, de développement des compétences psycho-sociales, de l'apprentissage des règles et du vivre ensemble, ou encore de l'insertion professionnelle, le sport peut offrir à chaque jeune pris en charge des perspectives dans la construction de son parcours de réinsertion.*

*La PJJ a renouvelé en 2021 un protocole d'accord sport-justice avec le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.*

## Favoriser la rencontre entre jeunes en difficulté et membres des forces de l'ordre et des armées pour dépasser les clichés

**Le Trophée Sport Aventure est aussi l'occasion pour les jeunes pris en charge par la PJJ de côtoyer les forces de sécurité de l'Etat et de les découvrir différemment.**

Militaires, pompiers, CRS et gendarmes apportent en effet leur concours à l'événement afin de garantir la sécurité des jeunes. Objectif : **déconstruire certaines représentations** des forces de l'ordre que peuvent avoir les jeunes et **faire évoluer leurs perceptions**.

Des **rencontres** ont également lieu lors du bivouac (campement, gestion des déchets) organisé par l'Armée de Terre.

Les jeunes pourront **découvrir les métiers que proposent les Armées** le vendredi 30 juin au village des partenaires.

Enfin, dans le cadre du **partenariat entre le ministère de la Justice et le ministère des Armées**, des militaires en formation réaliseront un projet audiovisuel durant la manifestation. Il sera diffusé à la fin de la semaine, lors de la cérémonie de clôture.

## Le partenariat Justice / Armées

Un protocole de partenariat Justice / Armées est mis en œuvre depuis 2021.

Cet engagement commun des ministères de la Justice et des Armées a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des mineurs et des jeunes majeurs pris en charge par la PJJ.

Cette collaboration permet de développer la connaissance mutuelle de la PJJ et des Armées, de valoriser les dispositifs existants et d'expérimenter des nouveaux domaines d'action.

Ainsi, par exemple, les jeunes bénéficient d'un accès et d'un accompagnement adapté aux dispositifs des Armées (tel que le service militaire volontaire) et des parcours d'inspiration militaire ont été mis en place pour certains jeunes.



## Un concours de création artistique national pour imaginer l’affiche officielle

En amont du Trophée Sport Aventure, les équipes de professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse impliquent et sensibilisent les jeunes à leur participation, notamment via un **concours de création artistique**. La réalisation retenue sert de support à la conception de l’affiche officielle du TSA 2023.

**C’est l’unité éducative d’hébergement collectif (UEHC) de Dijon qui a été désignée comme gagnante du concours 2023.** Le jury a tenu à féliciter également tout particulièrement l’UEHC d’Auxerre (prix de la créativité) et l’unité éducative d’activités de jour (UEAJ) d’Epernay pour leur engagement artistique.

### L’œuvre de l’UEHC de Dijon



### L’affiche officielle du TSA 2023



## 02 | Simon Billy, « le skieur le plus rapide du monde », parrain officiel du TSA 2023 pour la troisième année consécutive

La 26<sup>ème</sup> édition du Trophée Sport Aventure sera parrainée pour la troisième année consécutive par **Simon Billy**.

Membre de l'équipe de France de ski de vitesse, vice-champion du monde en 2019, recordman de France et vainqueur de la Coupe du monde 2020/2021 (Globe de cristal), Simon Billy a établi un nouveau **record du monde à 255,50 km/h le 22 mars 2023**.

Cet athlète de très haut niveau s'engage pour hisser les jeunes vers la réussite.



*« La montagne est un terrain d'apprentissage qui permet le dépassement de soi à travers le mental et la confrontation aux pentes. C'est une notion clé pour les jeunes qui s'apprêtent à participer au Trophée Sport Aventure. »*

**Simon Billy**

## 03 | Informations pratiques

### Le lieu

Adresse : [Pré Chambran](#), site de l'Eychauda, à Pelvoux (05)

### Le programme



### *Focus sur le vendredi 30 juin 2023*

**La cérémonie de clôture** se fera en présence de l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels.

Les résultats seront révélés et accompagnés des différents prix pour chaque équipe.

## Les participantes et participants de l'édition 2023

Cette année, les jeunes participantes et participants seront issus des structures de la protection judiciaire de la jeunesse suivantes :

### **Direction interrégionale (DIR) Sud**

Service territorial éducatif de milieu ouvert (STEMO) de Béziers

### **DIR Grand Centre**

Unité éducative de milieu ouvert (UEMO) de Belfort  
Unité éducative d'activités de jour (UEAJ) de Besançon

### **DIR Centre Est**

UEAJ de Vénissieux

### **DIR Grand Nord**

Unités éducatives d'hébergement collectif (UEHC) de Maubeuge et d'Arras

### **DIR Ile-de-France Outre-Mer**

UEMO 2 de Cayenne  
UEHC de Meaux

### **DIR Grand Est**

Etablissement de placement éducatif et d'insertion (EPEI) de Metz

### **DIR Grand Ouest**

Centre éducatif fermé (CEF) de Saint-Nazaire

### **DIR Sud Ouest**

UEMO de La Rochelle

### **DIR Sud Est**

### **Direction territoriale (DT) 13**

EPEI d'Aix-en-Provence  
Foyer Calendal  
CEF Les Cèdres

### **Direction territoriale (DT) 84**

UEMO d'Avignon  
UEHC Les Provençales  
STEMO de Digne

### **DT 83**

Unité éducative d'hébergement renforcé (UEHDR) La Roseraie de Toulon

### **DT 06**

UEHC de Nice

### **DT 20**

UEMO de Bastia

## Les partenaires



## 04 | La protection judiciaire de la jeunesse

### Protéger, éduquer, insérer

**La direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) du ministère de la Justice** a pour cœur de mission **l'action éducative dans le cadre pénal**. Elle prend en charge et encadre les mineurs qui font l'objet d'une décision de justice pour leur permettre de mieux appréhender leurs difficultés et de s'insérer dans la société.

**Il s'agit d'éduquer, de protéger et d'insérer les mineurs confrontés à la justice, dans un objectif de lutte efficace contre la récidive.**

**L'objectif est de donner l'occasion à ces jeunes, dont certains sont en rupture familiale, sociale et scolaire, d'éprouver qu'un cadre strict peut être une protection et un marche-pied vers un futur meilleur.** Cela implique de s'adapter aux besoins de ces adolescents, à leurs capacités, de nourrir leur curiosité et de les aider à acquérir de nouvelles compétences.

Au quotidien, les professionnels mènent, en **équipe pluridisciplinaire** (éducateurs, assistants sociaux, psychologues, professeurs techniques, infirmières), des **actions d'éducation, d'insertion sociale et professionnelle en direction des jeunes.**

Afin de **favoriser une prise en charge adaptée aux besoins et aux évolutions d'adolescents souvent en grande difficulté**, la PJJ dispose d'une large palette de solutions dont le déploiement est assuré grâce à la complémentarité des structures éducatives. La PJJ pilote et coordonne des services de milieu ouvert et d'insertion mais aussi des dispositifs diversifiés et individualisés de placement.

La PJJ se mobilise avec l'ensemble des acteurs de la justice des mineurs et de **nombreux partenaires** dans les domaines de l'éducation, de l'insertion, de la culture, du sport et de la santé, pour **apporter une réponse adaptée à la situation de chaque mineur qui lui est confié.**

**En 2022, 131 516 jeunes ont été pris en charge par la PJJ.**

### Les manifestations nationales de la PJJ

La PJJ accorde une importance particulière à la mobilisation des professionnels et des jeunes par des activités collectives et fédératrices. A l'instar du TSA, elle organise **chaque année plusieurs manifestations nationales autour du sport, de la culture ou de la gastronomie** qui ont pour objectif de promouvoir la citoyenneté, la solidarité et le respect. Ces événements s'appuient sur des partenariats associatifs et institutionnels solides.

Ces manifestations permettent de **valoriser les compétences et les savoirs des jeunes** dont les parcours souvent difficiles rendent complexe la construction d'un projet. Elles sont des **supports éducatifs** qui visent avant tout à les conduire vers une **insertion sociale et professionnelle durable.**

## 05 | Accréditations et droit à l'image des jeunes pris en charge par la PJJ

**Vous souhaitez réaliser un reportage ? Contactez-nous pour vous accréditer.**

NASRI Magid

Responsable des politiques institutionnelles à la Direction territoriale Vaucluse

[Magid.Nasri@justice.fr](mailto:Magid.Nasri@justice.fr)

06 71 42 91 22

\*

BRAIBANTI Laura

Service communication

Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est

[laura.braibanti@justice.fr](mailto:laura.braibanti@justice.fr)

### Droit à l'image

Des règles importantes relatives au droit à l'image des mineurs pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse sont à respecter.

En vertu des articles L.13-3 et L.513-4 du code de la justice pénale des mineurs et de l'article 39 bis de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, l'anonymat doit être général (image, nom et prénom, voix, lieu d'habitation, actes commis, famille proche le cas échéant...), afin de laisser aux mineurs toutes les chances de réinsertion.

Il est donc interdit de diffuser, de quelque manière que ce soit, des informations relatives à l'identité ou permettant l'identification d'un mineur, ou d'un mineur ayant quitté ses parents, son tuteur, la personne ou l'institution qui était chargée de sa garde ou à laquelle il était confié.

En plus Il est impératif de recueillir les autorisations écrites des deux titulaires de l'autorité parentale, et du mineur lui-même, même si l'anonymat a été respecté par les journalistes.

Les journalistes devront flouter, modifier les prénoms des jeunes interviewés, photographiés et filmés, et également modifier leurs voix.

**ATTENTION : il est strictement interdit de filmer / photographier / enregistrer / interviewer les mineurs dont les autorisations des titulaires de l'autorité parentale n'ont pas pu être recueillies.**

Les journalistes pourront être orientés sur place vers les mineurs disposant des autorisations nécessaires

### Pour vous accréditer pour participer à l'évènement

**NASRI Magid**

Responsable des politiques institutionnelles à la Direction territoriale Vaucluse

[Magid.Nasri@justice.fr](mailto:Magid.Nasri@justice.fr)

06 71 42 91 22

\*

**BRAIBANTI Laura**

Service communication

Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Est

[laura.braibanti@justice.fr](mailto:laura.braibanti@justice.fr)

### Demandes presse nationale

**Sarah ROBLET**

Responsable des relations presse de la protection judiciaire de la jeunesse

Bureau de presse et veille média du ministère de la Justice

[sarah.roblet@justice.gouv.fr](mailto:sarah.roblet@justice.gouv.fr) – [presse-justice@justice.gouv.fr](mailto:presse-justice@justice.gouv.fr)

06 07 33 37 70



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*